

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

21/08/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01113P0172

1. Intitulé du projet

Etude et construction d'une salle festive et polyvalente à Mitry-Mory

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Mitry-Mory

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Dupont Corinne, Maire de Mitry-Mory

RCS / SIRET

2 1 7 7 0 2 9 4 3 0 0 0 1 0

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
38	Équipement culturel pouvant accueillir un maximum de 800 personnes. L'ensemble des salles projetées devrait théoriquement permettre l'accueil d'un maximum de 2 500 personnes, mais la Ville prendra un arrêté dans l'objectif de limiter cette capacité, pour des raisons de classement d'ERP en 2e catégorie.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une salle festive et polyvalente de 1 651 m² utiles pour environ 2 229 m² hors oeuvre nette.

Construction d'une voirie lourde de 200 m de long entre l'avenue des Martyrs de Châteaubriant et la RD 309.

Création d'un parking de 200 places.

4.2 Objectifs du projet

S'intègre à une zone de développement d'équipements publics en entrée de ville (collège, gymnase...)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Début des travaux novembre 2013, achèvement en mai 2015.

Le chantier de VRD se déroulera parallèlement à celui du bâtiment.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les 3 salles accueilleront 80, 220 et 800 personnes pour divers événements ponctuels (festivité, mariage, concerts locaux et autres représentations)

Le trafic généré par l'équipement sera de maximum 200 véhicules ponctuellement et en dehors des heures de pointe.

Le réseau de transports en commun (bus, RER) dessert déjà le pôle d'équipements.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En dehors du permis de construire, aucune autorisation administrative particulière.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette de l'opération (parking et voirie compris)	2,5 hectares
Hauteur du bâtiment	10 mètres
Surface	2229 m ² SHON

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

4 avenue des Martyrs de
Châteaubriant
77290 Mitry-Mory

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 35 ' 53 " 6 Lat. 48 ° 57 ' 44 " 0

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parvis de 40 % (dont terrain de foot et skate park)

Espaces agricoles 60%

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Mitry-Mory approuvé le 30 juin 2005 (dernière modification : 25 mai 2011)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan d'exposition au bruit de la zone d'aéroport de Roissy Charles de Gaulle approuvé le 3 avril 2007 ne couvre pas le terrain du projet.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	Zone industrielle de Mitry-Compans : le projet n'est pas compris dans ce PPRT (PPRT en cours d'élaboration).
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☒	☐	Le projet est situé dans le périmètre de protection éloigné du captage d'adduction d'eau potable Mitry-Mory 2 « Richelieu ».
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Oui, 1,5 hectares d'espaces agricoles de propriété communale.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Pas de voisinage proche en dehors des autres équipements publics.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	En dehors de l'éclairage commun.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Suppression de 1,5 hectares agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cet équipement s'insère dans une zone prévue pour la réception d'un équipement public. Il n'a pas d'impact sur la biodiversité ni sur l'environnement en dehors de la suppression de 1,5 hectares de zone agricole.

Son éloignement relatif de tout espace habité n'induit aucune nuisance pour la population en dehors de l'augmentation du trafic de manière limitée ponctuelle et en dehors des horaires de pointe.

Le projet respecte la réglementation thermique applicable: RT2012. Une démarche HQE a été adoptée afin de maîtriser les impacts du bâtiment sur l'environnement extérieur, de créer un environnement confortable et sain pour ses utilisateurs et de préserver les ressources naturelles en optimisant leurs usages.

D'autre part, si cet équipement est dimensionné pour recevoir jusqu'à 2 500 personnes, sa capacité d'accueil sera en réalité limitée à 800 personnes par un arrêté municipal.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Insertion paysagère (8. annexes)

Concours d'architecture pour la réalisation d'une salle festive. Éléments d'insertion urbaine et paysagère (8. annexes)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nitry-Nory

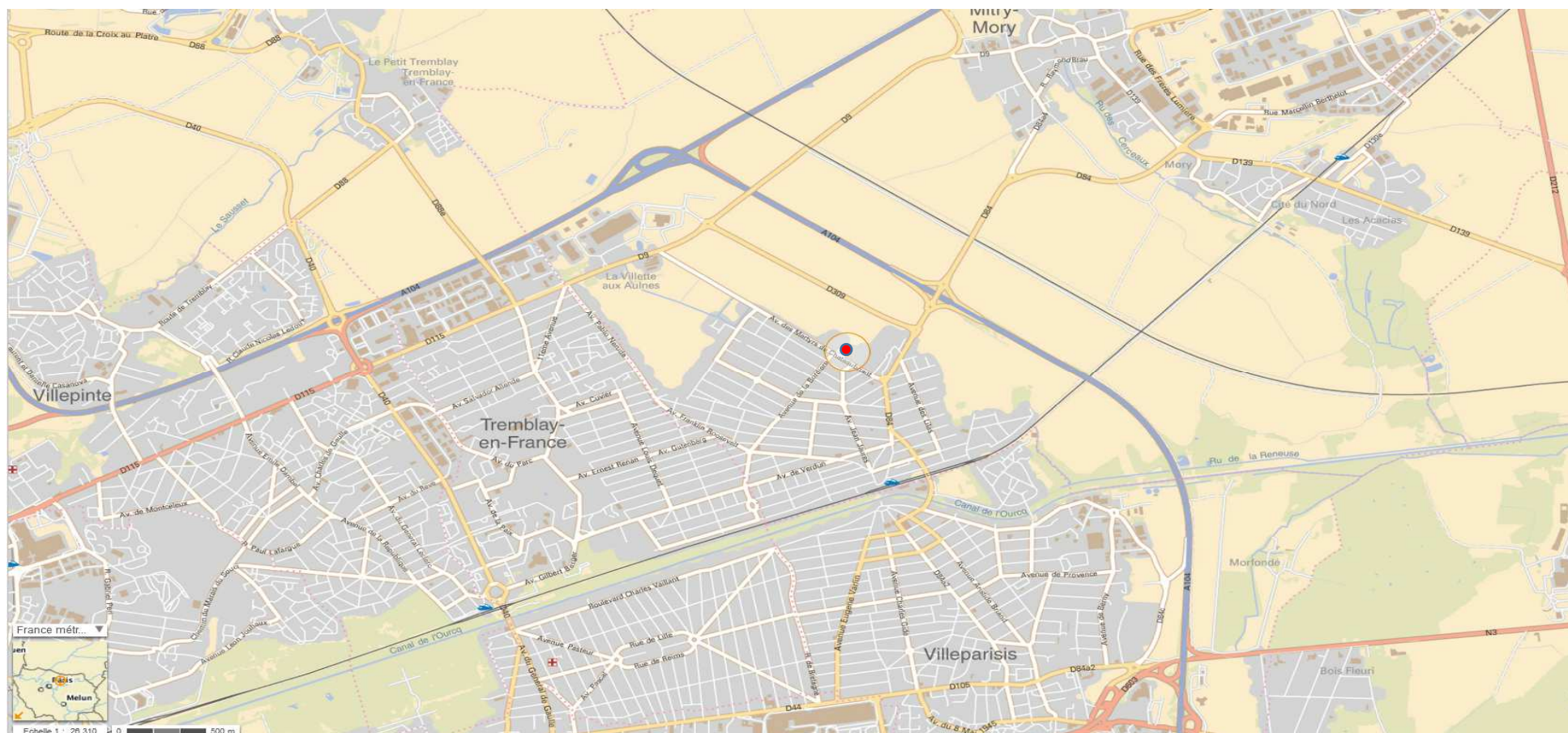
le,

12 août 2013

Signature



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué.



Plan de situation 1/26 000

Projet de l'opération salle festive et polyvalente

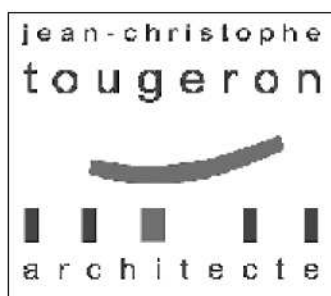




Maîtrise d'Ouvrage
 Ville de Mitry-Mory
 Mandataire
 SEMMY

**REALISATION D'UNE SALLE FESTIVE
 POLYVALENTE A MITRY-MORY (77)**

Maîtrise d'Oeuvre



BERIM BET TCE et Economiste
 Acoustique et Conseil Acousticien
 Bernard Jaunay Scénographe

Permis de Construire

**TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT
 LOINTAIN**

ech : 1/100

JUIN 2013

PC8



VUE SUR L'ENTREE DE LA SALLE FESTIVE POLYVALENTE



FACADE SUD OUEST ech 1/200

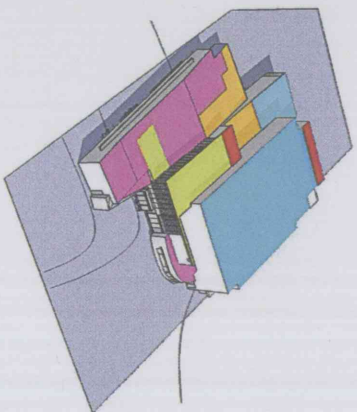


FACADE SUD EST ech 1/200

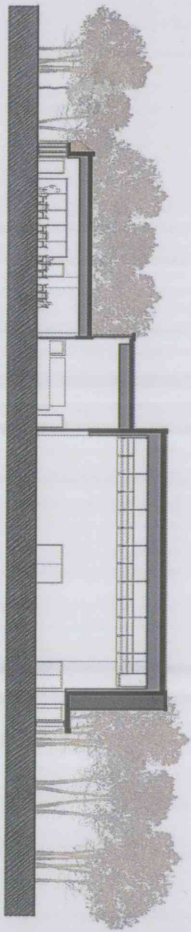


PLAN MASSE ech 1/500

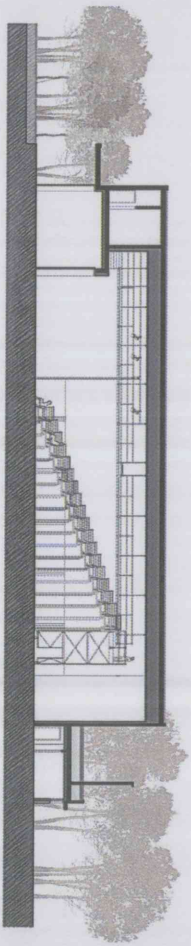
ORGANIGRAMME



- ESPACE D'ACCUEIL
- ESPACE D'ACTIVITE
- ESPACE FESTIF
- ESPACE OFFICE
- SERVITUDES



COUPE TRANSVERSALE ech 1/200



COUPE LONGITUDINALE ech 1/200



PC 6 - INSERTION PAYSAGERE